

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2020 COMPTE-RENDU SOMMAIRE DES DEBATS

L'an deux mille vingt, le deux décembre, à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jacky BOTTON, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 25 novembre 2020 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales à la Loi d'Urgence Sanitaire n° 2020-290 et aux Ordonnances 2020-330 et 2020-391.

Etaient Présents : Mmes et MM. BOTTON Jacky, DUGAS-RAVENEAU Fabienne, VIAUD Thierry, RAINE Dorothée, PERE Etienne, CLEMENT Gérard, TELINGE Sophie, VELEZ Jean-Michel, SUIRE Claudine, FRANCOIS Jean-Claude, FERTRE Françoise, SIMONET Dominique, JOLIBOIS Claudine, YOU Agnès, ANDRE Fabien, RIAL Miguel, BARABEAU Laëtitia, BONNIN Isabelle, BLAIN David, DUPIN Karine, BOULNOIS Anne, PAVIE Sylvain, DESSENDIER Matthieu, GIMENEZ Anne, CZERWINSKI Stanislaw, DIESNIS Samuel.

Absente excusée : Mme VILLEMOT Frédérique (pouvoir Mme Agnès YOU).

Présents : 26

Votants : 27

Monsieur CZERWINSKI Stanislaw a quitté la séance à 21h46. A partir du point n° 8 (opposition au transfert de compétence en matière d'urbanisme à la CDCHS) : Présents : 25 ; Votants : 26

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et propose d'en confier le secrétariat à Mme BARABEAU Laëtitia, ce qui est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver le procès-verbal détaillé de la séance du Conseil Municipal du 30 septembre 2020. M. CZERWINSKI Stanislaw intervient en indiquant que certains propos en réponse à son intervention n'avaient pas été entièrement retranscrits. Monsieur le Maire indique qu'il accède à la demande. Ainsi la phrase entre la réponse de M. Thierry VIAUD à M. CSERWINSKI et « applaudissement de l'assemblée » sera rajoutée : « Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU prend la parole et indique à M. CZERWINSKI que les réunions du Conseil municipal sont des instances où le respect républicain doit prévaloir et qu'il devrait réserver ses propos haineux aux sites internet fascistes sur lesquels il écrit déjà ».

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rend ensuite compte des décisions qu'il a prises au titre des délégations que le Conseil Municipal lui a confiées (article L.2122-22 du C.G.C.T.) :

Date	N°	Objet
24/09/2020	23/20	Modification du jour « tarif réduit » sur les tarifs du cinéma. Du fait de la réouverture les lundis, le jour « tarif réduit » est remis le lundi (comme au niveau national) au lieu du jeudi.
25/09/2020	24/20	Attribution du marché de prestation de service des photocopieurs pour la proposition de base (hors option) : 12529.38 € TTC par an (fourniture du matériel et maintenance pour tous les services – mairie, ateliers, médiathèque, écoles...)
30/09/2020	25/20	Compte tenu du coût que cela peut représenter pour la Commune : Mise en place d'une nouvelle procédure pour le prêt d'une clé ou d'un badge pour les locaux communaux (salle polyvalente, gymnases, salles annexes, salle des fêtes, stade) mis à disposition de façon permanente. Engagement de l'utilisateur de régler à la commune, 55 € par badge ou clé perdu.

5/10/2020	26/20	<p>Demande de subventions auprès de la Préfecture dans le cadre du DSIL exceptionnel (plan de relance) et du Conseil Départemental au titre du Fonds Energie pour l'achat et l'installation d'une chaudière bois à granulés au sein de la Maison des Services et des Associations. Une subvention de l'ADEME a déjà été accordée. Le plan de financement pour ces travaux d'un montant HT de 162.338,10 € est le suivant :</p> <p><i>ADEME(8,78 %) 22.132,00 € HT (subv accordée)</i> <i>Préfecture (DSIL).....(42,04 %) 68 244,96 € HT (subv sollicitée)</i> <i>Conseil Départemental (Fonds Energie)(24 %) 38 961,14 € HT(subv sollicitée)</i> <i>Fonds propres (20,32 %)..... 33 000,00 € HT</i></p>
20/11/2020	27/20	Modification tarif d'utilisation de la salle entière : le tarif forfaitaire précédent (400 € TTC) n'est pas en adéquation avec les demandes, mise en place en remplacement d'un tarif horaire de 50 € TTC l'heure.
20/11/2020	28/20	Prolongation de la location du local sis 17 Rue Emile Combes, à compter du 1 ^{er} janvier 2021 et pour une durée de 3 mois, pour la mise à disposition de l'Association Pons Actions Commerciales où elle y a installé son siège et la valorisation des savoir-faire locaux (Coût 350 €/mensuel). Cette mise à disposition sera valorisée dans l'attribution de la subvention de fonctionnement de l'association.

Examen de l'ordre du jour.

LE CONSEIL,

- **APPROUVE, à la majorité, M. CZERWINSCKI votant contre.**
La décision modificative suivante pour le Budget Ville de Pons 2020 :

BUDGET VILLE DE PONS			
INVESTISSEMENT - DEPENSES			
OP - Article	Libellé	-	+
780 - 2313	Château	16 644,00	
18 - 2031	Bâtiments Historiques		16 644,00
700 - 2313	Maison des Services et des Associations	13 000,00	
240 - 2315	Restructuration Centre Ville		13 000,00
020	Dépenses imprévues	5 000,00	
20 - 2158	Scolaire et Périscolaire		5 000,00
23 - 21578	Voirie et Réseaux	1 249,20	
16 - 21318	Bâtiments locatifs et associatifs		1 249,20

- **APPROUVE, à la majorité, M. CZERWINSCKI votant contre.**
La décision modificative suivante pour le Budget Lotissement d'Aquitaine 2020 :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
6045	Travaux en cours-étude sols HT	1 100,00	774	Subvention exceptionnelle diminution prix de vente	1 100,00
7133-042	variation en cours de production- constatation terrains aménagés -2	1 100,00	7133-042	Variation en cours de production 1	1 100,00
71355-042	Sortie des lots vendus 4	1 100,00	71355-042	variation terrains aménagés - constatation des lots achevés 3	1 100,00
TOTAL		3 300,00	TOTAL		3 300,00

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
3354-040	Travaux en cours -études 1	1 100,00	3354-040	Reprise stock initial -études 2	1 100,00
3555-040	Terrains aménagés -constatation des lots achevés 3	1 100,00	3555-040	Terrains aménagés -Sortie des lots vendus 4	1 100,00
TOTAL		2 200,00	TOTAL		2 200,00

- **PREND ACTE**, à l'unanimité du Débat sur les Orientations Budgétaires pour l'année 2021

- **CONFIRME** la participation de la Commune de Pons aux dépenses de protection sociale « prévoyance » dans le cadre du dispositif de labellisation, **PRECISE** que les bénéficiaires de cette participation sont :
 - ✓ les agents communaux titulaires et stagiaires à temps complet ou à temps non complet
 - ✓ les agents non titulaires bénéficiant d'un contrat de droit public sur emploi permanent d'une durée minimale de 1 an, à temps complet ou à temps non complet.

FIXE le montant de la participation forfaitaire mensuelle de la Commune, à 8 € par agent et **PRECISE** que cette participation se fera sous forme de versement direct aux agents et que ces derniers devront fournir une attestation de labellisation à la Mairie de Pons (elle sera exigée par le percepteur). **(Unanimité)**.

- **APPROUVE** à l'unanimité, le règlement intérieur pour le Personnel Communal

- **APPROUVE** à l'unanimité, les critères de sélection des propositions d'inscription sur liste d'aptitude déposées dans le cadre de la promotion et approuvés par le Comité Technique :
 - **Critères liés à l'emploi :**
 - 1) Fonctions exercées : Technicité requise, charge de travail, encadrement, contraintes du poste
 - 2) Responsabilités : Responsabilité vis-à-vis de la collectivité, nombre de personnes à encadrer, encadrement existant, travail sur un poste dit isolé.
 - 3) Fonctions en cas de nomination : Fonctions en adéquation avec le grade

 - **Critères liés aux fonctions :**
 - 1) Efforts accomplis pour l'évolution de sa carrière : Réussite aux concours, réussite aux examens professionnels, présentation au concours du grade convoité, présentation aux concours et examens.
 - 2) Ancienneté : Services effectifs (depuis la nomination), services publics (l'ensemble des services auprès d'une personne publique), prise en compte des services contractuels, surtout si accomplis dans des fonctions du grade actuel et du grade convoité), ancienneté dans les fonctions actuelles, ancienneté dans le grade.
 - 3) Entrée dans le cadre d'emplois : Valorisation des personnes nommées après concours
 - 4) Valeur professionnelle : Evaluations et appréciations portées sur le dernier compte-rendu d'entretien professionnel, travaux connus.
 - 5) Expérience professionnelle : Expérience professionnelle avant l'entrée dans la collectivité, valorisation des expériences similaires.
 - 6) Formation : Nombre de formation sur les 5 dernières années, lien avec le poste occupé.
 - 7) Promotion interne : Priorité donnée aux fonctionnaires qui n'ont jamais bénéficié de la promotion interne.
 - 8) Age : Possibilité d'envisager une carrière dans le grade convoité
 - 9) Grade : Atteinte du dernier grade du cadre d'emplois.

- **APPROUVE**, à l'unanimité le montant de la participation pour l'école Sainte Marie se montant à 23 200 € pour 2021 et la convention qui en résulte.

M. CZERWINSKI quitte la séance (21h46) : Présents 25 – Votants 26

- **S'OPPOSE**, à l'unanimité, **AU TRANSFERT** de la compétence en matière de PLU – ou de documents d'urbanisme en tenant lieu- et de cartes communales à la C.D.C.H.S,
- **EMET**, à l'unanimité, un **AVIS FAVORABLE** à l'enregistrement d'une installation classée formulée par la SAS Distillerie de la Tour
- **APPROUVE** le projet de mise en souterrain du réseau télécom Rue de Cognac, **APPROUVE** la convention n° D17-54-20 V129782 de travaux de dissimulation des réseaux de communications électroniques, Rue de Cognac, proposée par ORANGE, **APPROUVE** la délégation de maîtrise d'ouvrage au SDEER pour la réalisation des travaux de génie civil correspondants, **APPROUVE** dès à présent le financement de ces travaux en 5 annuités, **DECIDE** de demander une subvention au Conseil Départemental dès réception du devis du SDEER et **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les actes et pièces nécessaires. **(Unanimité)**.
- **APPROUVE** les conclusions du Commissaire Enquêteur suite à l'enquête publique pour la désaffectation de chemins ruraux et le déclassement de voies communales pour cession, **DECIDE de CONSTATER** la désaffectation des chemins ruraux susvisés en vue de leur aliénation, **DECIDE du déclassement** d'une partie du terrain communal (environ 24ca) sis « Petite Place de Goutrolles » du Domaine Public communal **et son intégration** dans le Domaine Privé communal en vue de son aliénation, **CONFIRME** la cession pour l'euro symbolique des différentes parcelles citées ci-dessus, **CONFIRME** que les frais de bornage et les frais de notaires seront à la charge des acquéreurs et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces nécessaires se rapportant à ces opérations. **(Unanimité)**.
- **D'EXONERER TEMPORAIREMENT**, dans le cadre de la crise sanitaire, la locataire (bail commercial) du Snack « Le Paradis » situé devant le camping à compter du 1^{er} novembre 2020 et jusqu'à la fin du confinement et la réouverture possible des bars et restaurants, pour le montant total de son loyer, sur le Budget annexe CAMPING et **PRECISE** que si les loyers avaient déjà été perçus pour les périodes indiquées ci-dessus, la commune en effectuera le remboursement via le budget concerné. **(Unanimité)**.
- **APPROUVE** le projet de bail emphytéotique entre la ville de Pons et l'Association « Amicale Francis Sire » conformément aux termes stipulés dans le projet fournis aux conseillers, **PRECISE** que le bail définitif sera consenti pour une durée de 60 ans, **PRECISE** que le bail définitif sera consenti contre un loyer annuel de 1 000,00 € les dix premières années puis de 800,00 € les années suivantes et **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer le bail emphytéotique et tout document nécessaire à la réalisation de ce projet. **(Unanimité)**.
- **DESIGNE** à l'unanimité les membres de la Commission d'Appel d'Offres :

Diverses informations sont données :

- Mme Sophie TELINGE, Adjointe au Maire en charge des Affaires Sociales, indique qu'en raison de la crise sanitaire le traditionnel repas des Aînés a dû être annulé et qu'en contrepartie, un colis par foyer où réside au moins une personne de plus de 68 ans sera distribué (environ 690 colis). Cette année, à la place d'une commande de mallettes toutes prêtes fabriquées industriellement, le choix a été fait de commander exclusivement des produits locaux. Ainsi un appel est lancé aux membres du conseil municipal pour assembler l'ensemble de ces produits en colis et ensuite les distribuer. Afin de respecter les consignes sanitaires, des groupes de 6 seront formés. Elle va informer très rapidement l'ensemble des conseillers, membres du CCAS et de la ComEx Solidarité.

Mme Sophie TELINGE évoque également le « Noël Solidaire » mis en place en collaboration avec le Centre Socioculturel et l'Association Be-Zen. Le concept consiste à confectionner une boîte cadeau composée d'une boîte à chaussure dans laquelle y sont insérer plusieurs éléments : un truc chaud (chaussettes, écharpe, gants, bonnet...) neuf ou en bon état ; un truc bon (chocolats, gâteaux, thé...) ;

un divertissement (jeu de carte, livres, magazine...) un produit d'hygiène ou de beauté ; un mot doux pour les fêtes de Noël. Les boîtes ainsi récoltées seront distribuées aux personnes les plus démunies identifiées par les associations locales. Le dépôt des boîtes se fait au Centre Socioculturel (44 Avenue Gambetta) jusqu'au 9 décembre.

- Monsieur Etienne PERÉ, Adjoint au Maire en charge des Sports, indique qu'en raison de la crise sanitaire les protocoles et consignes changent souvent, les choses sûres aujourd'hui sont que les enfants peuvent faire du sport. Pour les adultes, seules les activités individuelles où les distances sont maintenues peuvent se tenir.

Les associations peuvent tenir leurs assemblées générales en respectant les consignes sanitaires.

- Monsieur Thierry VIAUD, Adjoint au Maire en charge de la Culture et de la Communication, informe que la Médiathèque après une ouverture en « click and collect » pendant laquelle les agents de la médiathèque ont prêté mains fortes aux écoles, va reprendre ses activités normalement. Il rappelle que la crise sanitaire et les différents protocoles entraînent de grosses contraintes quant à la gestion du personnel.

Le Cinéma réouvrira le 16 décembre mais en raison du couvre-feu la séance de 20h30 se tiendra à 18h30. Pour la fin d'année, le cinéma sera fermé les jours suivants : Mercredi 23 Décembre, Vendredi 25 Décembre, Mercredi 30 Décembre et Vendredi 1^{er} Janvier.

Dans le cadre des RV au jardin (5 – 6 juin 2021), des contacts sont en cours (pianiste, lecture d'auteurs anciens – Georges Sand...) et cette année le RV pourra avoir lieu au Jardin de la Seugne (Rue Charles de Gaulle).

- Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe, informe, qu'à la demande de l'ARS (Agence Régionale de Santé), pour les salariés du monde viticole afin d'éviter de quelconques clusters, une cellule « test covid » sera ouverte à Pons, Salle Roger Renaud, les 9 et 16 Décembre de 7h30 à 14h. Ce site sera toute de même ouvert à tout le monde et gratuit.

Pour les PAV (Points d'Apports Volontaires), la ComEx Environnement avait validé les orientations prises à savoir : ne pas laisser de PAV avec beaucoup de conteneurs car ils sont pris pour des mini-déchetteries (matelas, cuisinières...) alors que la Commune a mis en place un service gratuit de ramassage des encombrants 1 fois par mois et créer des PAV avec petites unités (2 ou 3 bacs).

Ainsi dans les lieux où le ramassage se fait toujours en « porte à porte » (2 fois par semaine), les PAV seront supprimés. Des courriers d'informations seront distribués.

- Mme Claudine SUIRE, Adjointe au Maire en charge des commerces et des foires et marchés, indique qu'en raison des fêtes de fin d'année, les Mercredis 23 et 30 décembre, tous les marchands présents habituellement au marché du samedi viendront aux marchés du mercredi.

En ce qui concerne les marchés bio du jeudi soir, compte-tenu des dates (jeudi 24 et jeudi 31 décembre) ces 2 marchés n'auront pas lieu et reprendront normalement début janvier.

- M. Jean-Michel VELEZ indique que 4 nids de frelons asiatiques actifs situés sur le Domaine Public viennent d'être détruits.

Le L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30

Affiché le :

04 DEC. 2020



Le Maire,
Jacky BOTTON